



Baignoire hors d'usage dans appartement loué

Par **patjan45**, le **12/03/2015** à **12:12**

bonjour,

J'ai loué il y a 8 mois un appartement avec baignoire et douche, il y a quelque temps, la baignoire s'est mise à fuir au niveau de la vidange.

L'agence m'a envoyé un plombier, diagnostic : la vétusté de la baignoire (porosité) ne permet pas de "réparer" la vidange. Il en a informé l'agence qui elle-même en a informé le propriétaire, résultat l'agence a renvoyé le plombier qui a condamné l'utilisation de la baignoire (eau + évacuation bouchée)

J'ai loué avec une baignoire et maintenant je me retrouve avec une baignoire que je ne peux pas utiliser.

Que me dois le propriétaire ? je demande à minima l'enlèvement de la baignoire (gain de place) beaucoup moins onéreux que le remplacement.

cordialement

Par **janus2fr**, le **12/03/2015** à **13:50**

Bonjour,

Le bailleur vous doit les équipements loués en bon état de réparation. Il doit donc, à minima, faire réparer la baignoire et si impossibilité, l'échanger contre une autre.

La suppression ne pourrait se faire que par accord mutuel entre vous (et modification du bail et de l'état des lieux).

Donc si le bailleur ne réagit pas à vos demandes amiables de réparation de la baignoire, il va falloir lui envoyer une mise en demeure officielle et sans effet, saisir le tribunal d'instance.

Par **patjan45**, le **13/03/2015** à **11:35**

Merci beaucoup pour ces informations